



## Artisan dans la nature, chantier inachevé...

Par **seb92500**, le **13/09/2008** à **14:00**

Bonjour,

Nous avons fait appel à un artisan pour divers travaux d'aménagement, carrelage, pose cuisine et salle de bain.

Le devis a été établi le 19 juin 2008, et fait mention des grandes lignes de la réalisation, (dépose cloison, pose carrelage, pose cuisine...). A aucun moment n'est fait mention d'une date ou de délai de fin de travaux (oralement il a été convenu de 3 semaines).

Les travaux ont commencé début juillet, et depuis 1 semaine (7 septembre 2008), plus de nouvelle. Ni la cuisine ni la salle de bain ne sont terminées.

un 1er acompte à été versé au début des travaux et un 2ème à la moitié. Il reste aujourd'hui environ 50% à payer.

Ma question est la suivante, comment dénoncer le contrat et pouvoir faire appel à un autre artisan sans risquer des poursuites ou de devoir payer plus.

Merci

Par **gloran**, le **15/09/2008** à **12:14**

Bonjour,

commencez par une mise en demeure sous X jours de terminer les travaux, en fixant vous-même la date manquante.

Puis, si rien ne vient, montez un dossier propre (numérotez les pièces / documents / photos

pour le juge, notamment la mise en demeure prouvant votre volonté de résolution amiable préalable) puis lancez une action en injonction de faire. Déjà réalisée personnellement et avec succès pour un cuisiniste. Simple, gratuit, "rapide" (convocation devant le juge sous 3-4 mois).